



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MEDCO OCCITANIE

Le 23 juin 2022

Date : 23 janvier 2022 à 19h en visioconférence ZOOM

Horaire : 19h à 20h30

Présents :

Robert ABADIE (31), Georges TEISSEYRE (81), Sylvie FAURE (81), Arnaud BASTIT (82), Anton SALEH (11), Aline PEREZ BERHO (34), Jean-Paul DELON (12)

Absents excusés : François-Régis BERTAUD DU CHAZAUD (82), Marc DRAPEAU et Mickael HERAULT (31).

Ordre du jour :

- 1- Bilan d'activité depuis la dernière AG.
- 2- Élection d'un nouveau Président(e) et renouvellement du bureau.
- 3- Réflexion sur l'avenir de l'association.
- 4- Questions diverses.

1- Bilan d'activité à ce jour :

Robert ABADIE et Sylvie FAURE ont fait part des sollicitations de l'ARS Occitanie sur le sujet de la carence en médecins coordonnateurs d'EHPAD.

L'ARS Occitanie a été contactée par l'ARS de la région PACA au sujet d'un dispositif de télé-coordination mis au point par la société « MEDICARE » qui a déjà approché des EHPAD notamment en Aveyron afin de pallier la carence des effectifs en Médecins Co. Avec ce système la coordination serait partiellement réalisée à distance pour des tâches prédéterminées, par un médecin qui couvrirait plusieurs EHPAD en assurant aussi une présence sur site de façon épisodique et peu fréquente.

L'ARS d'Occitanie a donc demandé à deux Médecins Co de la Fédération d'Occitanie de participer à une cellule de réflexion sur ce sujet et aussi à la présentation du dispositif qui aura lieu officiellement le 30/06/22. La réalisation d'un sondage sous forme de questionnaire auprès des Médecins Co a été évoqué.

Les réflexions collectives qui ont suivies cette information sont les suivantes :

- Les médecins coordonnateurs actuellement en poste font actuellement face eux-mêmes à la pénurie des médecins traitants en EHPAD et voient leur emploi du temps grignoté par cette carence (13ème mission révisée) : Ils peuvent intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou désigné par le patient ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription.

- Ce dispositif est présenté comme étant transitoire dans l'attente du recrutement d'un véritable Médecin coordonnateur et il serait orienté sur des tâches administratives et d'organisation. Mais le risque pourrait-être qu'il devienne la norme en l'absence de solution face à la « désertification » des Médecin-Co.

- Il convient d'identifier de façon formelle parmi les missions actuelles du Médecin Co, celles qui pourraient être réalisées à l'aide de ce nouveau dispositif et celles qui ne le seront pas. En tout état de cause le statut juridique et contractuel du Médecin Co comprend actuellement 13 missions. Si les 13 missions ne sont manifestement pas réalisées ou réalisables par ce dispositif, l'appellation de « Médecin Coordonnateur » ne devrait pas être utilisée pour désigner les médecins qui exerceront sous ce type d'organisation. Le terme de « Tél-coordonnateur » paraît inapproprié. Il paraît nécessaire de trouver une autre appellation pour définir ce type d'exercice pour éviter toute confusion et indiquer de cette façon que la présence physique du médecin coordonnateur dans l'EHPAD est toujours indispensable et souhaitable.

- Existe-t-il actuellement une réelle évaluation de ce dispositif avec ses avantages et ses inconvénients ? Notamment dans la région qui le pratique ?

- Les problèmes soulevés par l'absence de médecin coordonnateur pour un EHPAD sont pour autant réels et de nature à créer des situations avec une risque pour la prise en charge des résidents dont la dépendance s'alourdit. En sachant que se rajoute à ce problème la carence en personnel soignant (IDE et AS) et la difficulté fréquente d'accès au médecin traitant.

- Il convient aussi d'analyser et de comprendre les raisons de cette désertification et du manque d'attrait de l'exercice en EHPAD pour le personnel soignant.

- En conclusion Médco-Occitanie ne ferme pas la porte mais émet des réserves.

2- Élection du président et renouvellement du bureau

Le Dr Robert ABADIE renouvelle son désir de ne plus assurer cette fonction tout en souhaitant ne pas voir l'association s'éteindre.

Après discussion les participants proposent un partage des tâches avec deux vice-présidents, l'un pour le secteur Languedoc Roussillon et un autre pour le secteur Midi Pyrénées.

Le Dr Aline PEREZ BERHO (aline.perez@ccas.montpellier.fr; 0608371034) accepte de prendre en charge le secteur Languedoc Roussillon et le Dr Robert ABADIE garde le secteur Midi Pyrénées. La Fédération a donc maintenant une coprésidence afin de faciliter son fonctionnement.

3- Devenir de l'association

Le Dr François-Régis BERTAUD du CHAZAUD nous a transmis la comptabilité de l'association qui montre un solde positif de 732,24 € au 31 Mai 2022. Il continue à faire vivre le site internet et souhaite que nous l'alimentions autant que possible.

Il continue à assurer la comptabilité de l'association, il n'y a pas de souci financier pour l'année à venir.

4- Questions diverses

Le Dr Robert ABADIE précise que l'abonnement à Zoom se termine en octobre ; le paiement ne pouvant s'effectuer que par carte bancaire, il a utilisé sa carte personnelle pour le reconduire et a eu beaucoup de mal à interrompre la reconduction automatique de l'abonnement. Nous déciderons à la prochaine assemblée des modalités de visio-conférence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion en visioconférence programmée pour le jeudi 22 Septembre 2022 à 19h.

Rédacteurs : Georges TEISSEYRE et Dr Robert ABADIE

Comité de lecture : FR BERTAUD DU CHAZAUD